

orientale, entre autres par le canal de la liaison diplomatique et de nos ambassades. Nous fournirons les ressources appropriées pour le soutien de nos activités de liaison.

LA CONFERENCE SUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE

13. Nous restons fermement déterminés à renforcer la CSCE, dont le rôle est capital pour les progrès de la stabilité et de la démocratie en Europe en cette période de changements historiques. Nous redoublerons d'efforts pour accroître le rôle de la CSCE, en nous attachant en premier lieu, avec les autres Etats participants, à faire de la réunion de suivi qui se tiendra à Helsinki en 1992 une autre étape majeure vers la construction d'une Europe nouvelle. La CSCE offre l'atout inestimable d'être le seul forum réunissant tous les pays d'Europe, le Canada et les Etats-Unis autour d'un code de conduite commun portant sur les droits de l'homme, les libertés fondamentales, la démocratie, la primauté du droit, la sécurité et la liberté économique. Les nouvelles institutions et structures de la CSCE, proposées à notre Sommet de Londres et créées au Sommet de Paris, doivent être consolidées et développées, pour doter la CSCE des moyens de favoriser la pleine application des principes de l'Acte final d'Helsinki, de la Charte de Paris et des autres documents pertinents de la CSCE, et lui permettre ainsi de répondre aux nouveaux défis qui se présenteront à l'Europe. Nos consultations au sein de l'Alliance restent une source d'initiatives propres à renforcer la Conférence.

14. Nous appuierons donc activement le développement de la CSCE, afin qu'elle soit mieux à même d'être l'instance de consultation et de coopération entre tous les Etats participants, capable de mener une action efficace, conformément aux responsabilités nouvelles et accrues qui lui incombent, en particulier dans les domaines des droits de l'homme et de la sécurité, y compris la maîtrise des armements et le désarmement, et l'instance de gestion efficace des crises et de règlement pacifique des différends, dans le respect du droit international et des principes de la CSCE. A cette fin, nous suggérons :

- que le Conseil de la CSCE, enceinte centrale des consultations politiques, continue à prendre des décisions sur les questions relevant de la CSCE ainsi que sur les fonctions et les structures des institutions qui la composent;
- que le Comité de hauts fonctionnaires soit l'organe de coordination et de gestion entre les sessions du Conseil, qu'il soit doté d'une capacité d'action plus grande et qu'il se réunisse plus fréquemment, en vue d'assurer la mise en œuvre des décisions;